

méditation la trouve, la prière la demande, la contemplation la goûte. S'il est permis de s'exprimer ainsi, la lecture apporte une nourriture substantielle à la bouche, la méditation mâche et triture cet aliment, la prière obtient de goûter, la contemplation est la douceur même qui réjouit et refait. La lecture est dans l'écorce, la méditation dans la moelle, la prière dans l'expression du désir, la contemplation dans la jouissance et la douceur obtenue⁴⁹. Être dans la présence de Dieu avec cette grâce de simplicité et de pure affection, y porter l'humanité tout entière par intercession, même si cela relève d'une expérience souvent éphémère est ce qui justifie le travail de conversion intérieure qu'opère l'ermite dans son désert en passant par la triple voie de la purification par l'ascèse, de l'illumination par

⁴⁹ *Lettre sur la vie contemplative et douze méditations*, introduction E. Colledge et J. Walsh, traduction par un chartreux, Paris, 2001, SC n° 163, p. 85 et p. 87.

⁵⁰ Guigues du Pont, *Traité sur la contemplation*, éd. D. Philippe Dupont, Salzbourg, 1985, *Analecta cartusiana*, n° 72, 2 vol, vol 1, p. 99.

Les photos illustrant cet article ont été aimablement communiquées par le Père Laurent Perotto du diocèse de Grenoble.

Nous remercions vivement Madame le Doyen Nabert pour cette contribution à notre revue.

Madame Nabert est un chercheur éminent. Elle dirige à la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris le CRESC, Centre de recherches et d'études de spiritualité cartusienne; elle anime chez Beauchesne la collection "spiritualité cartusienne".

Les lecteurs intéressés peuvent se connecter sur le site www@icp.fr pour être tenus au courant des manifestations du CRESC, notamment de sa journée annuelle d'études en mars.

MOINES ET MONIALES DE L'ORDRE DES CHARTREUX

"Dans le tourbillon du monde, la croix demeure stable"

QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

Les origines de l'Ordre

En juin 1084, "brûlant d'amour divin", Bruno s'établit au désert de Chartreuse avec six compagnons, réalisant ainsi son projet : former ensemble une communion de solitaires vivant pour Dieu seul, dans la contemplation.

En 1090, appelé au service du Saint-Siège par le Pape Urbain II, Bruno part à Rome. Mais quelques mois plus tard, il parvient à convaincre le pape de sa vocation contemplative. Il retourne alors à la solitude et fonde un nouvel ermitage en Calabre. Il y meurt en octobre 1101. Il ne laisse à ses frères ni règle, ni projet d'Ordre bien défini, seulement quelques rares écrits. Mais il leur lègue un esprit et l'exemple de sa vie.

Dans le sillage de Bruno, ses compagnons, demeurant à l'école du Saint Esprit et se laissant former par l'expérience, élaborent

peu à peu un style propre de vie érémitique. À partir de 1115, d'autres ermitages se fondent à l'imitation de celui de Chartreuse. Sur leurs instances répétées et sur celles de saint Hugues, l'évêque de Grenoble, Guigues, cinquième prieur de Chartreuse, rédige une description de ce mode de vie. En 1127, tous l'accueillent et décident de s'y conformer. Les "coutumes" de Guigues laissent transparaître l'atmosphère de silence et de solitude, d'austérité, de paix et de joie dans laquelle vécurent les premiers Chartreux. Les statuts actuels de l'Ordre en retiennent toute la moelle spirituelle et les principales observances, dans un harmonieux développement.

Vers 1140, sous le priorat d'Anthelme, le premier Chapitre général se tient à la Grande Chartreuse. Toutes les maisons lui promettent pour toujours obéissance. De nos jours, le Chapitre général continue de se réunir tous les deux ans et constitue l'autorité suprême de l'Ordre.

Vers 1145, les moniales de Prébayon, en Provence, décident d'adopter le mode de vie des chartreux. En réponse à leur demande, saint Anthelme, leur

fait donner les "Coutumes" par le bienheureux Jean d'Espagne, alors prieur de la chartreuse de Montrieux. Telle est l'origine de la branche féminine de l'Ordre.

Quelques figures marquantes

Solitaires, les chartreux évitent de faire parler d'eux. Seules les circonstances particulières ont fait que certains noms sont passés à la prospérité. Ainsi en est-il de saint Hugues, évêque de Lincoln († 1200), du bienheureux Nicolas Albergati, devenu évêque de Bologne et cardinal († 1443), de Denys († 1471) et de Lansperge († 1539) qui ont laissé tous deux une œuvre écrite importante. L'Ordre a eu aussi des martyrs : des chartreux anglais sous Henri VIII, des chartreux français pendant la Révolution et des chartreux espagnols durant la guerre civile de 1936.

Parmi les figures marquantes de l'histoire des moniales chartreuses, on peut signaler sainte Roseline (1263-1329), la bienheureuse Béatrix d'Ornacieu († 1303) et Marguerite d'Oingt († 1310) qui a laissé une œuvre originale écrite en vieux lyonnais.

La communauté de Chartreuse, exilée en Italie en 1903, a pu rentrer en France en 1940, grâce à l'audace du Père général, Dom Ferdinand Vidal. À son suc-

cesseur, Dom André Poisson, est revenu la délicate mission de mener à bien l'aggiornamento demandé par le concile Vatican II. En mai 1997, la communauté de Chartreuse a élu pour lui succéder Dom Marcellin Theeuwes, ancien prieur de Montrieux.

MAISONS ET EFFECTIFS DE L'ORDRE

En 1998, l'Ordre comprend 19 maisons d'hommes qui se répartissent ainsi : 4 en France, 5 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, au Portugal, en Slovénie, aux États-Unis, au Brésil et en Argentine.

L'Ordre compte 5 monastères de femmes : 2 en France, 2 en Italie et 1 en Espagne.

Au 31 décembre 1997, on comptait, chez les moines, 327 profès (dont 67 en France), 21 novices et 17 postulants ; chez les moniales, 71 professes (dont 27 en France), 7 novices et 3 postulantes.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Moines et moniales

Les deux branches de l'Ordre, masculine et féminine, s'inspirent toutes deux du charisme de saint Bruno. Elles forment ensemble une seule famille monastique.

Mais chacune a son organisation propre et son gouvernement particulier, avec Chapitre général séparé, présidé par le Prieur de Chartreuse, qui est en même temps Ministre général de l'Ordre.

La vie solitaire en cellule

L'appel de Dieu à la solitude a exigé des chartreux des conditions qui ont modelé jusqu'à leurs lieux de vie. Leurs maisons sont suffisamment éloignées des endroits habités. Chaque moine ou moniale demeure dans une "cellule" composée d'une petite maison et d'un jardin. Dans cet ermitage, l'absence des bruits du monde invite au silence et à la solitude intérieurs, pour une vie d'union intime avec Dieu, cœur à cœur avec lui, à l'écoute de sa Parole. La plus grande partie de la vie du moine se passe dans cette cellule. Elle est le cadre habituel de ses occupations journalières : prière personnelle, lecture, travail, repas, sommeil.

La vie fraternelle et les lieux conventuels

Cependant le chartreux n'est pas un ermite. Il rejoint ses frères en certaines occasions. C'est pourquoi sa cellule s'ouvre sur un cloître conduisant aux lieux communautaires : église, chapitre, bibliothèque, réfectoire.

Les dimanches et jours de fêtes, les réunions sont plus fréquentes et une plus large place est donnée au réconfort qu'apporte la vie en famille. Les moines déjeunent ensemble au réfectoire, après avoir chanté l'office de sexte à l'église. Tierce et non sont également chantées au chœur. De plus, un colloque les rassemble pour une rencontre d'amitié, de détente et de partage fraternel. Ils se retrouvent également chaque semaine pour une promenade de 3 ou 4 heures dans la nature. Ils marchent habituellement deux par deux, ce qui permet un échange plus personnel. Ces diverses rencontres fraternelles favorisent l'union des cœurs et leur épanouissement, entretiennent l'affection mutuelle et aide à mieux vivre la solitude.

La famille cartusienne : harmonie dans la diversité

Depuis l'origine, l'Ordre cartusien, tel un corps dont les membres n'ont pas tous la même fonction, trouve son unité en diverses formes de vie complémentaires. Les moines et moniales du cloître sont appelés à chercher Dieu principalement dans le silence et la solitude de la cellule. Les convers (frères ou sœurs), en revanche, associent à cette vie de solitude une plus large part de travail pour le service de la communauté. Les uns

et les autres sont également moines et participent à la même vocation contemplative et solitaire, mais dans un cadre différent, selon la diversité de l'appel divin et des aspirations et aptitudes personnelles.

Un travail contemplatif

Les moines et moniales du cloître accomplissent divers travaux en cellule (entretien, menuiserie, reliure, couture, tissage, dactylographie, peinture d'icônes, etc.). Les convers ou converses, selon leurs obédiences, s'adonnent aux multiples tâches ménagères, aux services d'entretien de la maison, à quelques travaux agricoles ou autres. Bien qu'ils doivent parfois s'entraider, ils travaillent le plus souvent en solitude.

Pour le chartreux, travailler en union avec Jésus, en sa vie pauvre et cachée de Nazareth, est une œuvre contemplative. L'union à la volonté du Père en tous les travaux inspirés par l'obéissance, pour le bien de tous, est la nourriture inépuisable de celui qui a faim de Dieu. L'occupation du corps et des mains peut aussi faciliter une prière toute simple, un dialogue familier quasi incessant avec l'Hôte intérieur. Les travaux les plus rudes ou plus éprouvants invitent le moine à communier plus étroitement à la passion du Christ Sauveur.

La formation : une longue maturation

Quiconque aspire à demeurer en chartreuse doit apprendre à intérioriser peu à peu l'esprit et les coutumes de l'Ordre. Il doit s'appliquer à dégager son cœur de tout ce qui serait un obstacle à son union à Dieu, pour tendre à faire de toute sa vie comme une seule prière continue.

La formation est longue et les étapes sont nombreuses pour préparer le moine ou la moniale à l'engagement définitif : plusieurs mois, et, si nécessaire, jusqu'à un an de postulat, suivis de deux ans de noviciat, puis de trois ans de vœux temporaires, renouvelés ensuite pour deux ans. Enfin, le moine est appelé au don total et définitif de la profession solennelle. Quelque temps après, les moines du cloître sont ordonnés prêtres et les moniales qui le désirent peuvent recevoir la consécration des vierges dont l'Ordre a toujours gardé la tradition depuis l'origine.

Au rythme de la prière

Au cœur de la nuit, les moines se rassemblent à l'église pour le chant des matines et des laudes. Ces longues heures de prière nocturne sont propices à la contemplation, dans l'attente vigilante du retour du Seigneur (cf. Lc 12,35-40) et la supplication pour la venue de son règne. En fin de

journée, les moines se retrouvent à nouveau à l'église pour le chant des louanges du soir (vêpres) qui invitent au recueillement et au repos spirituel.

Chaque jour, la messe conventuelle est chantée. Le sacrifice eucharistique est le centre du sommet de la vie du chartreux, la manne de l'exode spirituel qui, au désert de sa vie solitaire, ramène le moine vers le Père, dans le Christ.

Les autres offices sont célébrés dans le secret de la cellule. Au son de la cloche, tous prient en même temps, faisant de la maison une seule louange à la gloire de Dieu. Quand ils célèbrent l'office divin, les moines sont la voix et le cœur de l'Église. Par eux, c'est l'Église qui présente au Père dans le Christ, action de grâce et adoration, louange, supplication et humble demande de pardon, au nom de tout le peuple de Dieu.

Le moine tend à offrir à Dieu un culte ininterrompu. Dans sa vie, prière liturgique et prière solitaire se complètent harmonieusement. La méditation assidue de l'Écriture, les temps forts de prière personnelle et l'étude créent en lui une disposition d'écoute amoureuse. Introduit peu à peu par la grâce de l'Esprit, dans les profondeurs de son cœur, le moine peut alors aimer Dieu et adhérer à lui de tout son être.

La liturgie des chartreux est marquée par leur vocation érémitique. Le chant grégorien qui leur est propre est un élément de leur patrimoine conservé depuis l'origine ; il est porteur d'intériorité et de sobriété spirituelle. Les textes et les rubriques de la liturgie cartusienne ont été révisés suivant les orientations du concile Vatican II.

Accueil

Telle que la conçoivent les chartreux, la solitude est exigeante. La communauté n'accueille que les aspirants à la vie cartusienne et les familles des moines ou moniales, une ou deux fois par an.

LA MISSION DES CHARTREUX

“Ce que la solitude et le silence du désert apportent d'utilité et de joie divine à qui les aime, ceux-là seuls le savent qui en ont fait l'expérience” (saint Bruno). Cependant, le chartreux n'a pas choisi cette “meilleure part” (Lc 10,42) pour être seul à en bénéficier. Embrasser la vie cachée ne lui fait pas désertier la famille humaine. Vaquer à Dieu seul est une fonction qu'il a à remplir au cœur de l'Église, au nom de tous et pour tous. Son union au Seigneur, dans la mesure où elle est vraie, dilate son cœur jusqu'à le rendre

capable d'embrasser le monde entier et de porter en Dieu toutes ses aspirations.

Si les chartreux ont choisi cette solitude où ils s'imposent volontairement des restrictions importantes, c'est dans le but unique de se tenir mieux ouverts à l'absolu de Dieu et à la charité du Christ. C'est dire qu'il leur faut fuir toute forme d'égoïsme et se tenir dans la plus grande simplicité. Alors, la parole de Dieu remplira leur silence ; par le dépouillement et le travail, ils seront solidaires de tous ceux qui peinent, où que ce soit ; et en plein cœur de l'humanité, mais cependant cachés au monde, ils seront la mémoire indéracinable de ses origines divines, le constant rappel d'une destinée spirituelle pour tous les hommes, parce que vivants de la Vie même de Dieu.

SIGNE DE VISIBILITÉ

La "présence au monde" des chartreux ne se perçoit pas ou peu extérieurement, leur part étant de rester cachés dans le secret de la face de Dieu.

Cependant, l'architecture typique de la chartreuse, avec son alignement de petites cellules groupées autour d'un cloître, à proximité de l'église et des lieux conventuels, témoigne bien de la vocation du chartreux voué tout entier à la prière

contemplative, dans un harmonieux équilibre de vie érémitique et communautaire.

Moines et moniales, en signe de leur appartenance à la famille cartusienne, portent un habit blanc composé d'une robe et d'une cuculle.

PROJETS

Le Saint Père encourage instamment les instituts de vie consacrée contemplative à s'établir dans les jeunes églises. Pour répondre à son appel et à celui de certains évêques, moines et moniales ont entrepris des fondations en Amérique latine (Brésil et Argentine) et en Extrême-Orient.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Livres sur les Chartreux

- *La Grande Chartreuse par un Chartreux* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1991)
- A. Ravier: *Saint-Bruno le Chartreux* (Lethielleux, 1984)
- *L'approche de Dieu par le silence de solitude* (Correrie de la Grande Chartreuse)
- B. Bligny: *Saint-Bruno, le premier Chartreux* (Ouest-France, 1984, épuisé)

- *Saint-Bruno et les chartreux* (La tradition vivante, 1984)
- R. Serrou et P. Vals: *Au désert de Chartreuse, la vie solitaire des fils de Saint-Bruno* (Éd. Pierre Horay)

Brochures sur les moniales chartreuses

- *Moniales chartreuses à Nonenque* (1997)
- *Moniales à la Chartreuse Notre-Dame* (Reillanne) Éd. CIF, 1989
- *Si oyes su voz... Las monjas cartujas de Santa Maria des Benifacà* (1992)

Textes cartusiens

- *Lettres des premiers chartreux (tome I): Saint Bruno, Guigues, Saint-Anthelme* (SC 88: "Sources chrétiennes" n° 88)
- *Lettres des premiers chartreux (tome II): les moines de Portes* (SC 274)
- *Guigues Ier: Méditations* (SC 308)
- *Coutumes de Chartreuse* (SC 313)
- *Guigues II: Lettres sur la vie contemplative (ou Échelle des moines) suivies de douze méditations* (SC 163)
- *Guillaume de Saint-Thierry: Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or)* (SC 223)

- *Dom Augustin Guillerand: Prière cartusienne* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1981)
- *Maître, où demeurez-vous?* (idem)
- *Silence cartusien* (idem)
- *Un Chartreux: amour et silence* (Paris, Seuil, 1977)
- *Trinité et vie surnaturelle* (Correrie de la Grande Chartreuse)
- *Paroles de Chartreux* (Correrie de la Grande Chartreuse, 1996)

ADRESSES DES MAISONS DE FRANCE

Moines

La Grande Chartreuse
F-38380 St-Pierre de Chartreuse
Tél. 04 76 88 60 30
Fax 04 76 88 61 08

À la Correrie, située à un kilomètre et demi du monastère, un musée à été créé en 1957, dans le but de proposer aux visiteurs qui le désirent une évocation fidèle de la vie quotidienne des moines et du mystère de leur vocation contemplative, sans troubler leur silence et leur solitude. Le musée est ouvert de Pâques à la Toussaint. (Tél. 04 76 88 60 45).

Chartreuse de Montrieux
F-83136 Méounes-les-Montrieux
Tél. 04 94 48 98 10
Fax 04 94 48 99 94

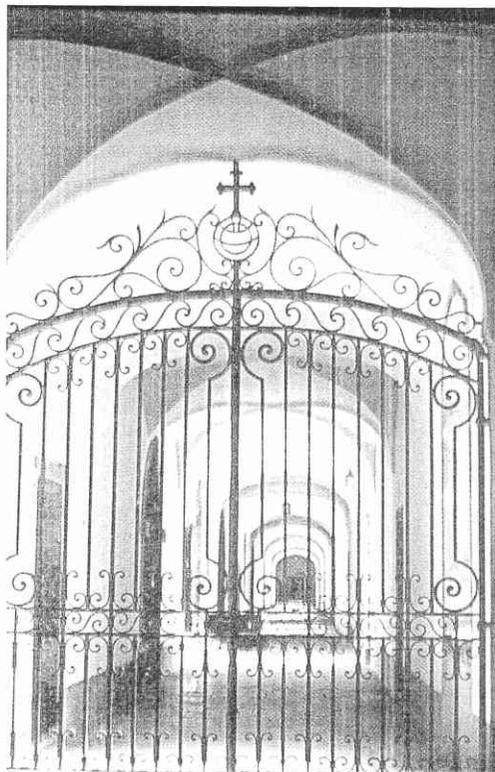
Chartreuse de Portes
F-01470 Bénonces
Tél. 04 74 36 72 88
Fax 04 74 36 11 15

Chartreuse de Sélignac
F-01250 Simandre
Tél. et Fax : 04 74 51 70 79

Moniales

Chartreuse de Nonenque
F-12540 Marnhagues et Latour
Tél. et Fax : 05 65 99 37 71

Chartreuse Notre Dame
F-04110 Reillanne
Tél. 04 92 75 62 76
Fax 04 92 75 61 05



CHRONIQUE JURIDIQUE

1. NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations apporte des améliorations au régime fiscal des dons et legs effectués par les particuliers, mais elle accroît aussi de manière importante les avantages fiscaux que les entreprises sont susceptibles de retirer de leurs opérations de mécénat. Plusieurs de ces dispositions fiscales sont susceptibles d'intéresser le communautés religieuses

L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DES DONN EFFECTUÉS PAR LES PARTICULIERS

De nouvelles réductions d'impôts

Pour les dons versés à partir du 1^{er} janvier 2003, la réduction d'impôt passe de 50 % à 60 % du montant du versement. La limite du versement passe de 10 % à 20 % du revenu global imposable. Lorsqu'au titre d'une année les dons sont supérieurs à cette limite

de 20 %, l'excédent est reporté sur les 4 années suivantes et ouvre droit dans les mêmes conditions à la réduction d'impôt.

Cette réduction s'applique aux dons consentis aux fondations et associations reconnues d'utilité publique, aux associations culturelles ou de bienfaisance autorisées, aux associations déclarées d'intérêt général aux congrégations légalement reconnues pour leurs œuvres laïques.

La délivrance des reçus fiscaux

La loi du 1^{er} août 2003 apporte en outre une plus grande sécurité aux organismes associatifs qui, ne sachant pas toujours bien s'ils répondent aux critères d'intérêt général fixés aux articles 200 et 238 bis du CGI, consultent l'administration fiscale pour savoir s'ils peuvent délivrer des reçus fiscaux. Une nouvelle disposition, codifiée à l'article L 80C du Livre des Procédures Fiscales, prévoit que les associations pourront se prévaloir d'une reconnaissance tacite de cette